



**Service de l'Hygiène du milieu – Environnement**

## **Rapport annuel 2012**

**Centre de transfert des matières résiduelles et  
écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau**

**Rédigé par Kimberley Mason et Jessica Mallette  
Le 08 avril 2013**

# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>1 RECEPTION</b> .....	<b>2</b>
1.1 VISITES AU CENTRE .....	2
1.2 UTILISATEURS DU CENTRE .....	2
1.3 HORAIRE ET CALENDRIER .....	3
1.4 ÉQUIPEMENTS DE CONTRÔLE DES RÉCEPTIONS .....	4
<b>2 ACTIVITES DE TRANSFERT</b> .....	<b>5</b>
2.1 DECHETS DOMESTIQUES.....	5
2.1.1 Quantités reçues et expédiés .....	5
2.1.2 Détail des quantités reçues .....	6
2.1.3 Caractérisation des déchets.....	7
2.2 MATIERES RECYCLABLES .....	9
2.2.1 Détail des quantités reçues.....	10
2.2.2 Nouvelle entente avec Tricentris.....	11
2.3 PERFORMANCE GLOBALE .....	12
<b>3 ÉCOCENTRE</b> .....	<b>13</b>
3.1 MATERIAUX DE CONSTRUCTION.....	14
3.2 METAUX.....	15
3.3 BOIS NATUREL ET RESIDUS VEGETAUX .....	15
3.4 RESIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX .....	16
3.4.1 RDD sous entente sans frais.....	17
3.4.2 RDD sous entente avec frais.....	17
3.5 PNEUS D'AUTO ET DE CAMIONS .....	18
3.6 PNEUS SURDIMENSIONNES .....	18
3.7 AJUSTEMENTS ET POSSIBILITES .....	18
<b>4 GESTION DU CENTRE</b> .....	<b>19</b>
4.1 SITE ET BATIMENTS.....	19
4.2 MACHINERIE ET EQUIPEMENTS.....	19
4.3 RESSOURCES HUMAINES.....	19
4.4 DIVERS.....	19
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>21</b>
<b>ANNEXE 1 – STATISTIQUES MUNICIPALES DÉTAILLÉES</b> .....	<b>22</b>
<b>ANNEXE 2 – PHOTOS DES OPÉRATIONS</b> .....	<b>25</b>
<b>ANNEXE 3 – CALENDRIER DE L'ÉCOCENTRE 2012</b> .....	<b>28</b>
<b>ANNEXE 4 – CONNAISSEMENTS ET RELEVÉS DE LEVÉES DES PNEUS ET DES RDD</b> .....	<b>30</b>
<b>ANNEXE 5 – RAPPORTS DE RADIOACTIVITÉ PAR GENS</b> .....	<b>36</b>

## Liste des figures et des tableaux

Figure 1 – Achalandage mensuel au Centre en 2012, toutes catégories confondues .....	2
Figure 2 – Destination des matériaux de construction .....	15
Figure 3 – Provenance du bois naturel et des résidus végétaux.....	16
Figure 4 – Apport d'un échantillon pour la caractérisation des déchets .....	26
Figure 5 – Échantillon type utilisé pour la caractérisation .....	26
Figure 6 – Bacs utilisés pour le tri de l'échantillon .....	26
Figure 7 – Effaroucheur d'oiseau en action .....	27
Figure 8 – Acceptation du Prix municipalités et MRC .....	27
Tableau 1 – Provenance des matériaux « non-municipaux » du Centre par visite.....	3
Tableau 2 – Calendrier et horaire 2012.....	3
Tableau 3 – Déchets reçus au Centre en 2012 par mois .....	6
Tableau 4 – Provenance des déchets .....	6
Tableau 5 – Performance des municipalités : déchets destinés à l'enfouissement.....	7
Tableau 6 – Comparaison de la composition des matières résiduelles des municipalités .....	8
Tableau 7 – Matières recyclables reçus au Centre en 2012 par mois.....	10
Tableau 8 – Provenance des matières recyclables.....	10
Tableau 9 – Performance des municipalités : matières recyclables destinées au centre de tri .....	11
Tableau 10 – Ratio tonnage déchets / tonnage matières recyclables .....	12
Tableau 11 – Grille tarifaire 2012.....	13
Tableau 12 – Matériaux de construction reçus au Centre en 2012 par mois et par type d'utilisateur .....	14
Tableau 13 – Destination des métaux .....	15
Tableau 14 – Quantités de RDD récupérés à l'écocentre – 2012.....	17

## Introduction

Amorcée en 2011, Le Programme de gestion intégrée du centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau (Ci-après nommé Centre) a complété sa deuxième année d'opération.

En vertu, notamment, du fait que les déchets domestiques transigent au Centre, la MRCVG est détentrice d'un certificat d'autorisation (CA) octroyé par le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP) visant la construction et l'opération du Centre. Par ailleurs les activités du Centre sont assujetties à, et respectent, les articles applicables de la *Loi sur la qualité de l'environnement* c. Q-2 (LQE) et du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* c. Q-2 r 6.02 (REIMR). Finalement, l'entreposage temporaire des résidus domestiques dangereux est assujetti à, et respecte, les articles applicables du *Règlement sur les matières dangereuses* c. Q-2, r. 32 (RMD).

Il en découle de l'application du REIMR, l'obligation de tenir un registre d'exploitation du Centre indiquant en outre le nom des utilisateurs du Centre et leurs dates d'entrées, la nature, la provenance, la quantité et la destination des matières résiduelles (déchets domestiques) transférées. Ce registre est tenu sur les lieux à l'aide d'une application Access nommée « Suivi tonnage ». Cette base de données est régulièrement sauvegardée sur le serveur du siège social de la MRC.

Toujours en vertu du REIMR mais également en vertu du RMD, les données contenues dans le registre doivent être compilées dans un rapport annuel. Le présent rapport comprend à la fois la compilation obligatoire des données du registre quant aux déchets domestiques et les résidus domestiques dangereux ainsi de celles des autres matières reçues puisqu'elles sont toutes enregistrées dans l'application « Suivi tonnage ». De plus, le présent rapport présente une revue de toutes les activités et opérations du Centre.

# 1 Réception

Le contrôle des visites est effectué par les opérateurs, en principe à partir du bâtiment d'accueil. C'est à cet endroit que les utilisateurs du site s'informent du fonctionnement du site, des tarifs applicables et sont enregistrés et pesés lors d'apport de matières tarifées.

## 1.1 Visites au centre

En 2012 le Centre a reçu un total de 4 280 visites de la part des 14 municipalités membres, de la réserve Kitigan Zibi Anishinabeg (comptabilisée comme une municipalité), de citoyens et d'entreprises privées. Le pic d'achalandage du site, toutes activités et matières confondues, s'est produit au mois de mai avec 516 visites enregistrées. La figure 1 présente l'achalandage chronologique du site.

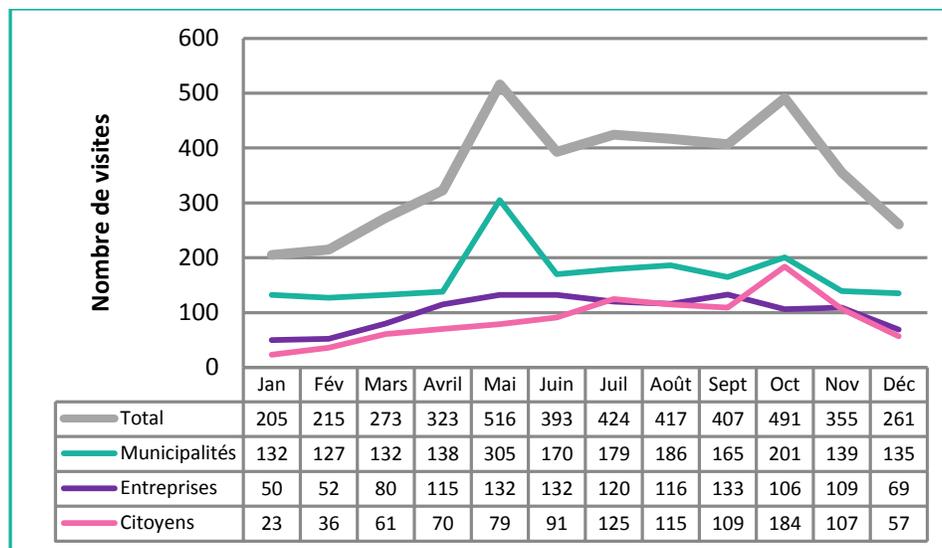


Figure 1 – Achalandage mensuel au Centre en 2012, toutes catégories confondues

Cet achalandage est supérieur à celui de 2011, année où 3 346 visiteurs avaient été accueillis au Centre. Il faut toutefois noter qu'en 2012, une nette amélioration a été réalisée aux enregistrements à la réception. Contrairement à 2011, un effort considérable a été fait afin d'enregistrer les utilisateurs des services non-tarifés qui ne prennent pas toujours le temps de se présenter à l'accueil. À cette fin une nouvelle catégorie de client « anonyme » a été intégrée à la base de données pour bien dénombrer les utilisateurs du centre qui ne se seraient pas pleinement identifiés lors du dépôt de leurs matières.

## 1.2 Utilisateurs du Centre

En tout, 779 utilisateurs non-municipaux du Centre (citoyens et entreprises) ont visité le site 2 270 fois. On remarque une forte croissance de l'utilisation des services du Centre comparativement à l'année précédente. En 2011 seuls 448 utilisateurs non-municipaux avaient visité le site 1 492 fois. Règle générale; les citoyens ayant leur lieu de résidence et les entreprises ayant leur lieu d'affaires plus près du Centre, ont été plus nombreux à utiliser les services qui y sont offerts.

Le tableau 1 démontre la provenance des matériaux, tous genres confondus, apportés au Centre par les citoyens et les entreprises. Parmi les clients du Centre, dix entreprises ont leur siège social à de l'extérieur de la MRCVG mais les matériaux récupérés au Centre ont tous été générés sur le territoire de la MRCVG.

**Tableau 1 – Provenance des matériaux « non-municipaux » du Centre par visite**

1056	Visites des citoyens	1214	Visites d'entreprises
407	Maniwaki	501	Maniwaki
158	Messines	122	Egan-Sud
144	Déléage	120	Déléage
65	Blue Sea	115	Grand-Remous
63	Gracefield	93	Messines
42	Bouchette	81	Gracefield
42	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	28	Bouchette
38	Egan-Sud	24	Bois-Franc
28	Bois-Franc	23	Aumond
24	Aumond	20	Kazabazua
16	Montcerf-Lytton	20	Kitigan Zibi Anishinabeg
10	Kitigan Zibi Anishinabeg	19	Cayamant
9	Kazabazua	17	Blue Sea
8	Grand-Remous	12	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
2	Cayamant	10	Montcerf-Lytton
		4	Territoire non-organisé (TNO)
		3	Denholm
		1	Lac-Sainte-Marie
		1	Low

### 1.3 Horaire et calendrier

L'horaire de réception, du lundi au vendredi, est demeuré stable pour le transfert des matières résiduelles et l'écocentre. Le tableau 2 et l'annexe 3 résument l'horaire et le calendrier 2012 du Centre.

**Tableau 2 – Calendrier et horaire 2012**

Calendrier 2012			
Date	Journée	Occasion	Centre de transfert et écocentre
2 janvier	Lundi	Jour de l'an	FERMÉ
6 avril	Vendredi	Vendredi Saint	FERMÉ
9 avril	Lundi	Lundi de Pâques	FERMÉ
21 mai	Lundi	Fête de la Reine	FERMÉ
25 juin	Lundi	Saint-Jean-Baptiste	FERMÉ
2 juillet	Lundi	Fête du Canada	FERMÉ
3 septembre	Lundi	Fête du travail	FERMÉ
8 octobre	Lundi	Action de grâce	FERMÉ
25 décembre	Mardi	Noël	FERMÉ
1 janvier 2013	Mardi	Jour de l'an	FERMÉ

Horaire 2012		
Activité	Jours ouvrables	Heures d'opération
Centre de transfert – déchets	Lundi au jeudi	7 h à 17 h
Centre de transfert – matières recyclables	Lundi au vendredi	7 h à 17 h
Écocentre	Lundi au vendredi à l'année	7 h à 16 h 30
	Certains samedis Fin mai à fin octobre (appeler SVP)	10 h à 14 h 30
	2 <sup>e</sup> samedi du mois novembre à décembre	10 h 30 à 13 h 30

#### 1.4 Équipements de contrôle des réceptions

La balance située à l'accueil, de marque Balance Bourbeau a connu une année d'opération sans pépins. Il va de même avec le détecteur de radioactivité portatif placé en permanence au poste de réception à la hauteur des camions qui passent sur la balance. Toutefois, à deux occasions ce détecteur n'a pas décelé la présence d'une faible radioactivité dans un voyage de déchets domestiques. Cette radioactivité a été décelée par le portail de détection radioactive située au Lieu d'enfouissement technique dont la MRCVG est cliente. Il est probable que le positionnement de cette source de radioactivité (déchet biomédical personnel) dans les camions chargés ne permettait pas la détection. Les incidents demeurent mineurs puisque la radioactivité décelée était faible et s'est dissipée après 24 heures tel qu'illustré en annexe 5.

Le travail des opérateurs du Centre, Martin Clément et Marco Gauthier assurent le bon déroulement des opérations quotidiennes et sont chargés de l'accueil de la vaste majorité des clients. C'est ainsi que les utilisateurs du centre, quasiment deux fois plus nombreux qu'en 2011 ont soit continué à fréquenter le Centre ou s'y sont initié pour une première expérience de gestion de matières résiduelles. La contribution de Jocelyn Fortin est également à souligner puisqu'il a su bien contribuer aux opérations du Centre durant la période estivale en remplacement d'un congé de maladie.

## 2 Activités de transfert

L'opération principale du Centre consiste à transférer des matières résiduelles afin d'amenuiser les frais d'acheminement des matières entre leur point de collecte et leur point de tri ou d'élimination. L'entreprise Rock et Pauline Patry Transport assure l'acheminement des déchets domestiques et des matières recyclables à l'aide de remorques de 16 mètres (53") munies de planchers mobiles. Le contrat en vigueur pour ces services vient à échéance en date du 31 décembre 2013. Les activités de transfert se déroulent selon un calendrier d'achalandage convenu entre la MRCVG et les municipalités membres.

---

### 2.1 Déchets domestiques

Tous les déchets domestiques reçus au Centre sont déversés sur le plancher du bâtiment de transfert pour ensuite être chargés et compactés à l'aide d'une rétrocaveuse dans une remorque située au plancher inférieur. Un voyage type peut contenir approximativement 30 tonnes de déchets domestiques, c'est-à-dire que le contenu d'environ 5 camions de collecte est chargé dans une seule remorque.

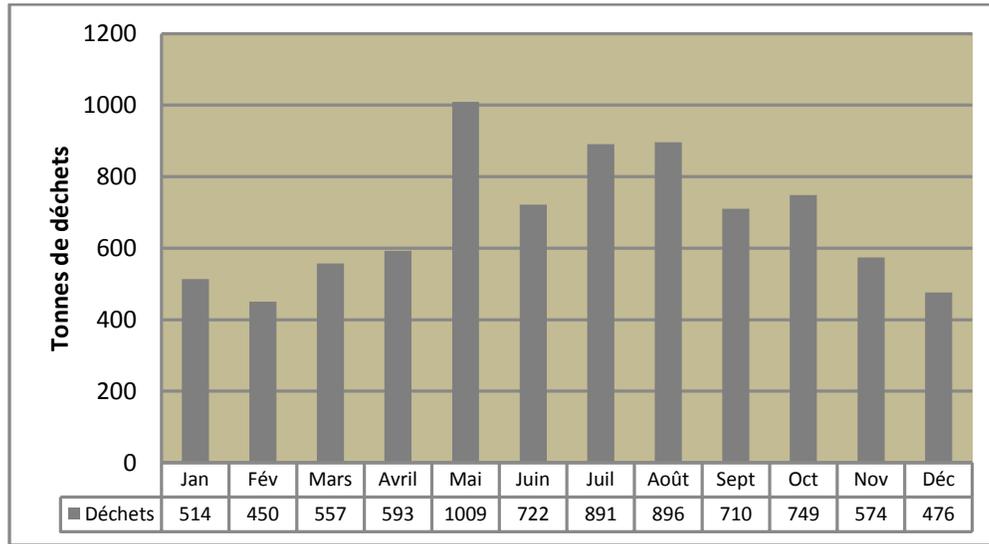
Conformément aux exigences du REIMR, les déchets domestiques sont acheminés au Lieu d'enfouissement technique (LET) sitôt une remorque chargée à pleine capacité ou à la fin de chaque journée d'opération selon le cas. La MRCVG confie l'enfouissement de ses déchets domestiques à Gestion environnementale nord-sud (GENS) à leur emplacement de Lachute. Le contrat en vigueur avec GENS vient à échéance en date du 31 décembre 2013.

#### 2.1.1 Quantités reçues et expédiées

La balance à la réception saisit la masse de tous les voyages de déchets domestiques reçus. Toutefois, puisqu'elle ne mesure que 12,19 m elle ne peut pas servir de pesée exacte pour les remorques expédiées. La masse de ces dernières est déterminée de deux façons : d'abord le poids de la remorque chargée est estimé à l'aide de deux pesées consécutives pour couvrir toute la longueur du chargement, ensuite ce poids est validé par les opérateurs en compilant la masse de chacune des réceptions de déchets domestiques qui sont contenus dans la remorque. Ainsi, le registre comprend les données sur les quantités entrantes et les quantités sortantes telles que mesurées au Centre et telles que mesurées par le LET à Lachute.

Au courant de l'année 2012, 8 140 tonnes de déchets domestiques ont été reçues au Centre et expédiées au LET. Ces 8 140 tonnes sont issues de 1 675 réceptions, soit 1 264 camions compacteurs associés aux collectes municipales, 271 livraisons provenant d'entreprises privées et 140 véhicules personnels de citoyens. Ces réceptions ont été mises en commun et expédiées dans 299 remorques. Le tableau 3 présente la variation saisonnière de l'apport de déchets domestiques au Centre.

**Tableau 3 – Déchets reçus au Centre en 2012 par mois**



Ces 8 140 tonnes de déchets reçus en 2012 sont bien sûr plus nombreuses que les 8 093 tonnes de déchets reçus en 2011. En temps normal, cette progression serait un indicateur d'une hausse de génération de déchets, ce qui serait contraire à l'objectif premier du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRCVG. Toutefois, en 2011 le Centre a seulement ouvert le 31 janvier donc le 8 093 tonnes a été généré sur 11 mois seulement.

### 2.1.2 Détail des quantités reçues

Le tableau 4 illustre la provenance des déchets reçus au Centre en 2012 en comparaison avec les quantités reçues en 2011.

**Tableau 4 – Provenance des déchets**

Type de client	Tonnes de déchets	
	2011 (11 mois)	2012
<b>Municipalités</b>	7 396	7 517
<b>Citoyens</b>	16	22
<b>Entreprises</b>	681	602
<b>Total</b>	8 093	8 141

Le tableau 5 présente les quantités de déchets reçues par municipalité et présente la quantité de déchets enfouis par citoyen. L'apport des déchets domestiques d'origine municipale au Centre peut être interprété à des fins de comparaison entre les municipalités. Toutefois, la majorité des municipalités membres du Centre jumellent la collecte de déchets domestiques résidentiels aux déchets des industries, commerces et institutions (ICI) sur leur territoire. Il va de soi que les municipalités qui hébergent plusieurs ICI sur leur territoire démontrent une plus forte masse de déchets enfouis par citoyen.

La population équivalente a été utilisée dans le tableau 5 afin de représenter l'apport des villégiateurs aux quantités de déchets générés par une municipalité. La population équivalente est la somme de la population officielle et de 0.25 (pour un quart de l'année) x 2.8 personnes x le nombre de chalets recensés dans chaque municipalité. Enfin, les valeurs de 2011 y sont également présentés mais seulement à compter de l'ouverture de Centre le 31 janvier 2011. La performance de chacune des municipalités est plus amplement détaillée à l'annexe 1.

**Tableau 5 – Performance des municipalités : déchets destinés à l'enfouissement**

Municipalités	Population équivalente	2011 (11 mois)		2012	
		déchets (t)	kg/pers/an	déchets (t)	kg/pers/an
Aumond	1 070	188	176	<b>211</b>	<b>197</b>
Blue Sea	1 005	299	297	<b>294</b>	<b>293</b>
Bois-Franc	461	112	243	<b>120</b>	<b>259</b>
Bouchette	960	420	437	<b>360</b>	<b>375</b>
Cayamant	1 302	426	327	<b>439</b>	<b>337</b>
Déléage	1 978	478	242	<b>489</b>	<b>247</b>
Egan-Sud	505	186	369	<b>194</b>	<b>384</b>
Gracefield	3 058	1 479	484	<b>1 493</b>	<b>488</b>
Grand Remous	1 360	308	227	<b>400</b>	<b>294</b>
Kitigan Zibi	1 445	408	327	<b>450</b>	<b>311</b>
Maniwaki	3 845	2 062	536	<b>2 009</b>	<b>523</b>
Messines	1 932	505	261	<b>509</b>	<b>263</b>
Montcerf-Lytton	819	264	323	<b>273</b>	<b>334</b>
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	652	226	347	<b>225</b>	<b>346</b>
<b>Total</b>	<b>20 392</b>	<b>7 362</b>	<b>365</b>	<b>7 466</b>	<b>366</b>

La quantité de déchets reçus au Centre par les municipalités membres tel qu'indiqué au tableau 5 ne concorde pas au tonnage total de déchets municipaux tel qu'indiqué au tableau 4. Ceci s'explique par quatre voyages occasionnels de déchets issus du Centre de traitement des boues de fosses septiques de la MRCVG à Kazabazua. Ces données sont également détaillées à l'annexe 1.

### 2.1.3 Caractérisation des déchets

Une étude de caractérisation des matières résiduelles a été réalisée sur cinq municipalités ou secteurs de municipalités les 26 et 29 mars 2012 et les 18 et 19 juillet 2012. Cette étude avait pour objectif de quantifier la composition des déchets voués à l'enfouissement. La cueillette de ces informations a comme but de connaître les habitudes de tri des déchets par les citoyens (adhésion ou non au recyclage et au compostage domestique, utilisation de l'écocentre) et de suivre ces habitudes dans le temps à l'aide de caractérisations subséquentes.

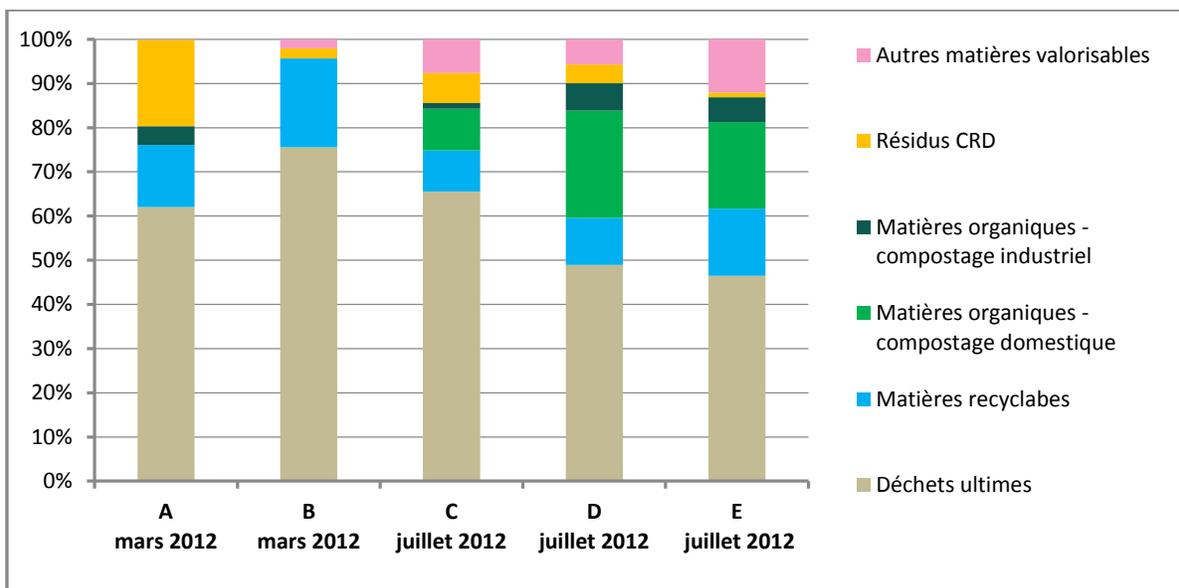
La caractérisation s'est faite sur des échantillons d'environ 400 kg par municipalité ou par secteur de municipalité. Chaque échantillon a été prélevé du contenu du camion de collecte à l'aide de la rétrocaveuse du Centre et trié en sept catégories :

- matières recyclables;
- déchets ultimes;
- matières organiques qui auraient pu être valorisées par compostage domestique;
- matières organiques qui auraient pu être valorisées par compostage industriel;
- résidus de construction rénovation démolition (CRD);
- résidus domestiques dangereux (RDD);
- autres matières valorisables.

La catégorie des matières organiques qui auraient pu être valorisées par compostage industriel comprend des matières comme de la viande et des os qui ne sont pas propices au compostage domestique. La catégorie des autres matières valorisables comprend des matières comme les textiles et les métaux. Les différents types de matières ont été déposés dans des bacs au fur et à mesure qu'ils étaient triés à même le sol du bâtiment de transfert pour être ensuite pesés à l'aide d'une balance à haute précision. Les figures 4 à 6 à l'annexe 2 démontrent le travail de caractérisation.

La première campagne de caractérisation du mois de mars a été effectuée par le personnel du Centre, celle du mois de juillet a été appuyée par deux stagiaires du Conseil Régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO). Afin de préserver l'anonymat, les municipalités ou secteurs de municipalités seront nommés A, B, C, D et E. Les résultats sont présentés au tableau 6.

**Tableau 6 – Comparaison de la composition des matières résiduelles des municipalités**



Les résultats dévoilent qu'entre 45 % à 75 % des déchets caractérisés sont des déchets ultimes pour lesquels il n'existe aucune filière de récupération ou de valorisation. Sur ce point, les résultats varient significativement d'une municipalité à une autre. Plus qu'il y a de véritables déchets jetés aux ordures, c'est-à-dire, des objets pour lesquels aucune récupération ou valorisation n'est possible, moins qu'il y a de gaspillage. Autrement dit, l'objectif est d'enfouir un minimum de matières.

Les résultats de la caractérisation démontrent que les différentes filières de récupération sont utilisées malgré qu'ils ne soient pas utilisées de façon égale dans chaque municipalité. Il y a encore du travail à faire auprès des citoyens pour qu'ils utilisent pleinement et correctement les différents services de récupérations offerts. Puisque la méthodologie de cette caractérisation est propre au Centre, l'intérêt de ces données est principalement qu'elles servent de trame de fond pour suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles au fil des ans. Le Centre est l'endroit tout indiqué pour mener à bien ce type d'étude.

---

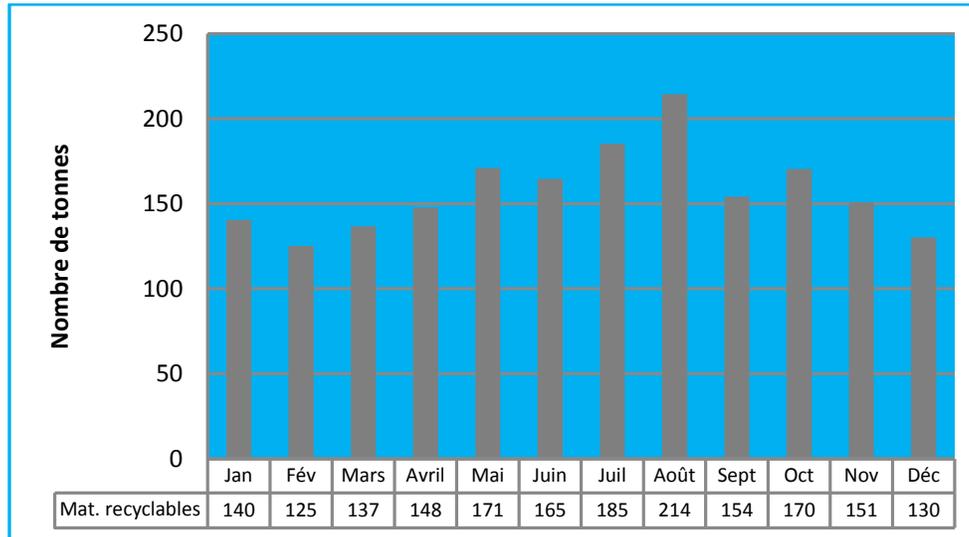
## 2.2 Matières recyclables

Toutes les matières recyclables reçues au Centre sont déversées sur le plancher du bâtiment de transfert pour ensuite être entreposées dans son aile sud. À chaque vendredi, lorsque le plancher du bâtiment de transfert est libre de tout déchet domestique, une à deux remorques sont chargées de matières recyclables à l'aide de la rétrocaveuse. Un voyage type peut contenir 16 tonnes de matières recyclables, c'est-à-dire que le contenu d'environ 5 camions de collecte est chargé dans une seule remorque. Il est à noter qu'un volume de matières recyclables a moins de masse qu'un même volume de déchets domestiques et que la compaction des matières recyclables dans la remorque doit être minime afin de ne pas les imbriquer les uns dans les autres et les rendre impropres au tri.

Les mêmes remorques utilisées pour l'acheminement des déchets domestiques sont utilisées pour l'acheminement des matières recyclables une fois convenablement nettoyées. Les remorques utilisées par Rock et Pauline Patry Transport sont demeurées inchangées depuis 2011, un défi perdure donc, puisqu'une des trois remorques à la disposition du Centre ne peut pas être chargée en matières recyclables. Cette restriction sur les équipements rend la logistique de l'acheminement plus complexe.

Le tableau 7 présente la variation saisonnière de l'apport de matières résiduelles au Centre. Au courant de l'année 2012, 1 890 tonnes de matières recyclables ont été reçues au Centre tandis que 1 605 tonnes ont été expédiées au centre de tri. La disparité entre les deux valeurs est attribuable au mode de gestion des matières recyclables. Les matières recyclables sont entreposées dans le bâtiment de transfert et donc, un certain inventaire de matières a été conservé des arrivages 2012 pour être expédiés en 2013. Les 1 890 tonnes reçues sont issues de 598 réceptions, soit 579 camions compacteurs associés aux collectes municipales, 14 livraisons provenant d'entreprises privées et 5 véhicules personnels de citoyens. Ces réceptions ont été mises en commun et expédiés dans 110 remorques.

**Tableau 7 – Matières recyclables reçus au Centre en 2012 par mois**



### 2.2.1 Détail des quantités reçues

Le tableau 8 illustre la provenance des matières recyclables reçues au Centre.

**Tableau 8 – Provenance des matières recyclables**

Type de client	Tonnes de matières recyclables	
	2011 (11 mois)	2012
<b>Municipalités</b>	1 579	1 882
<b>Citoyens</b>	1	1
<b>Entreprises</b>	7	7
<b>Total</b>	1 587	<b>1890</b>

Le tableau 9 présente les quantités reçues par municipalité et présente la quantité de matières résiduelles récupérées par citoyen. La majorité des municipalités membres du Centre jumellent la collecte de matières recyclables d'origine résidentielle aux matières recyclables issues des industries, commerces et institutions (ICI). Ce mode de collecte est avantageux pour des raisons logistiques mais peut influencer le nombre de matières recyclés par kg/personne/année lorsqu'il y a beaucoup d'ICI dans une municipalité.

La population équivalente a été utilisée dans le tableau 9 afin de représenter la contribution des villégiateurs aux quantités de matières recyclables générées par une municipalité. La performance de chacune des municipalités est plus amplement détaillée à l'annexe 1.

**Tableau 9 – Performance des municipalités : matières recyclables destinées au centre de tri**

Municipalités	Population équivalente	2011 (11 mois)		2012	
		matières recyclables (t)	kg/pers/an	Matières recyclables (t)	kg/pers/an
Aumond	1 070	40	37	54	50
Blue Sea	1 005	70	70	93	93
Bois-Franc	461	46	100	53	115
Bouchette	960	56	58	63	65
Cayamant	1 302	43	33	53	41
Déléage	1 978	116	59	173	88
Egan-Sud	505	50	98	67	132
Gracefield	3 058	170	56	194	64
Grand Remous	1 360	89	66	122	90
Kitigan Zibi	1 445	69	55	73	50
Maniwaki	3 845	555	144	634	165
Messines	1 932	183	95	191	99
Montcerf-Lytton	819	48	58	59	72
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	652	39	60	54	82
<b>Total</b>	<b>20 392</b>	<b>1 574</b>	<b>78</b>	<b>1 883</b>	<b>92</b>

Une belle progression de la quantité de matières recyclables est observable. Malgré que l'année 2011 ne représente que 11 mois d'opération du Centre, ces données témoignent d'un accroissement de l'adhésion aux programmes de recyclage dans les municipalités locales.

### 2.2.2 Nouvelle entente avec Tricentris

Du mois d'août 2009 au mois d'avril 2012 la MRCVG était liée avec le centre de tri Tricentris par le biais de l'*Entente relative au tri des matières recyclables du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau*. Cette entente prévoyait le tri des matières recyclables au centre de tri situé à Chelsea, Québec moyennant un prix de 65 \$ la tonne pour les matériaux triés. En début 2012 Tricentris a inauguré leur nouveau centre de tri à Gatineau, Québec. De ce pas, la MRCVG se voit offrir la possibilité de devenir membre de Tricentris. Après l'étude des formalités et des coûts d'adhésion, la MRCVG accepte allégrement de devenir membre.

L'intérêt principal de cette nouvelle entente est le coût des services de tri. En fait, Tricentris n'exige aucun paiement unitaire (par tonne) pour le tri des matières recyclables reçu de la MRCVG. Cette dernière doit seulement acquitter un frais initial d'adhésion de 4,51 \$ par citoyen permanent. À ce taux s'ajoute un taux de traitement annuel d'environ 0,80 \$ par année par citoyen permanent. Ainsi le faible coût des services de tri demeure stable et prévisible tout en encourageant le recyclage de la plus grande quantité de matières possible. Ceci est un incitatif de taille pour le recyclage. De plus, la population

saisonnaire n'est pas considérée dans la somme de citoyens permanents malgré que cette première soit importante et qu'elle génère beaucoup de matières résiduelles à traiter. Les coûts liés au tri des matières recyclables ont donc diminués d'environ 100 000 \$ annuellement. Il est à noter que ce changement est au bénéfice de toutes les 17 municipalités de la MRCVG et non seulement les 13 municipalités membres du Centre.

## 2.3 Performance globale

Un indicateur intéressant de la performance globale des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles est la comparaison du nombre de tonnes de déchets enfouis versus le nombre de tonnes de matières recyclés. Une simple division est employé pour déterminer ce ratio (déchets / recyclage = ratio). Plus le ratio est haut, moins les citoyens et ICI s'adonnent au recyclage. Sans être une valeur absolue, ce ratio demeure un moyen intéressant de comparer l'évolution de la performance de municipalités. Le ratio moyen québécois est de 3, donc trois fois plus de tonnes déchets enfouis que de tonnes de matières recyclés. Les ratios des membres du Centre sont présentés au tableau 10.

**Tableau 10 – Ratio tonnage déchets / tonnage matières recyclables**

Municipalités	Ratio déchets / recyclage	
	2011	2012
Aumond	5	<b>4</b>
Blue Sea	4	<b>3</b>
Bois-Franc	2	<b>2</b>
Bouchette	8	<b>6</b>
Cayamant	10	<b>8</b>
Déléage	4	<b>3</b>
Egan-Sud	4	<b>3</b>
Gracefield	9	<b>8</b>
Grand Remous	3	<b>3</b>
Kitigan Zibi	6	<b>6</b>
Maniwaki	4	<b>3</b>
Messines	3	<b>3</b>
Montcerf-Lytton	6	<b>5</b>
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	6	<b>4</b>
Total municipal	5	<b>4</b>

Une progression intéressante vers le recyclage est notée depuis 2011. Il est à noter que les informations de cette nature sont disponibles pour les quatre municipalités non-membres du Centre (soit Denholm, Lac-Sainte-Marie, Low et Kazabazua). Les données complètes pour toutes les 17 municipalités de la MRCVG seront publiées dans un rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

### 3 Écocentre

L'écocentre est la portion du Centre qui offre des services de récupération pour une vaste gamme de matières résiduelles qui ne sont pas assimilables aux déchets domestiques ni aux matières recyclables. L'objectif premier de l'écocentre est d'appliquer la hiérarchie des 3RVE c'est-à-dire de prôner la réduction, le réemploi, le recyclage, la valorisation et finalement l'élimination, dans cet ordre.

Les clients de l'écocentre se présentent au bâtiment d'accueil (réception) et se sont les opérateurs qui indiquent aux clients où ils peuvent déposer ou décharger leurs matières. Les clients doivent acquitter les frais de récupération selon le type de matière récupérée et leur quantité selon un décompte unitaire ou une pesée à la balance. La récupération de résidus domestiques dangereux (RDD), les métaux et les équipements électroniques est offerte gratuitement à tous les utilisateurs de l'écocentre. La valorisation ou disposition de plusieurs types de RDD est onéreuse mais est assumée par la MRCVG dans le but de préconiser de saines pratiques de gestion de matières résiduelles aux utilisateurs. Le tableau 11 reproduit la grille tarifaire appliquée au Centre en 2012 et définit les matières non-admissibles.

Tableau 11 – Grille tarifaire 2012

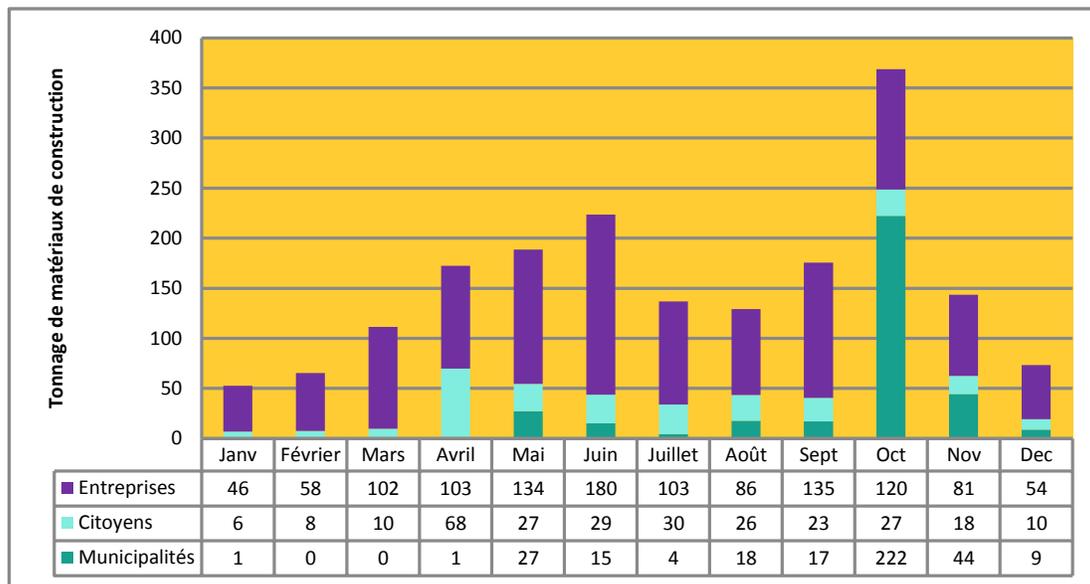
		<u>Les informations contenues dans ce document peuvent être changées sans préavis</u>									
<b>Tarifcation à l'écocentre</b>		Mise à jour le 19 septembre 2012									
<b>Matières acceptées sans frais</b>											
<b>Métaux</b>		<b>Équipement électronique</b>									
<table border="1"> <tr> <td>Tous les métaux ferreux et non ferreux</td> <td rowspan="3" style="text-align: center; vertical-align: middle;"><b>gratuit</b></td> </tr> <tr> <td>Appareils électroménagers</td> </tr> <tr> <td>Bonbonnes de propane</td> </tr> </table>	Tous les métaux ferreux et non ferreux	<b>gratuit</b>	Appareils électroménagers	Bonbonnes de propane	<table border="1"> <tr> <td>Boîtier d'ordinateur, téléphone cellulaire, télécopieur, imprimante, systèmes de son, coupoles pour service par satellite, écran d'ordinateur, téléviseur, etc. comprenant tous les périphériques et le câblage</td> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;"><b>gratuit</b></td> </tr> </table>	Boîtier d'ordinateur, téléphone cellulaire, télécopieur, imprimante, systèmes de son, coupoles pour service par satellite, écran d'ordinateur, téléviseur, etc. comprenant tous les périphériques et le câblage	<b>gratuit</b>				
Tous les métaux ferreux et non ferreux	<b>gratuit</b>										
Appareils électroménagers											
Bonbonnes de propane											
Boîtier d'ordinateur, téléphone cellulaire, télécopieur, imprimante, systèmes de son, coupoles pour service par satellite, écran d'ordinateur, téléviseur, etc. comprenant tous les périphériques et le câblage	<b>gratuit</b>										
<b>Pneus d'auto et de camion &lt; 123,19 cm (48,5")</b>		<b>Matières tarifées - frais unitaires</b>									
<b>Résidus domestiques dangereux</b>		<b>Autres</b>									
<table border="1"> <tr><td>Peinture</td></tr> <tr><td>Piles usées</td></tr> <tr><td>Huiles et filtres à huile</td></tr> <tr><td>Lubrifiants aérosols</td></tr> <tr><td>Contenants d'huile vides</td></tr> <tr><td>RDD organiques ou inorganiques</td></tr> <tr><td>Ampoules fluocompactes</td></tr> <tr><td>Tubes fluorescents (néons)</td></tr> <tr><td>Lampes à décharge haute intensité, lampes au sodium à basse pression, lampes UV, LED, ampoules cassées</td></tr> </table>	Peinture	Piles usées	Huiles et filtres à huile	Lubrifiants aérosols	Contenants d'huile vides	RDD organiques ou inorganiques	Ampoules fluocompactes	Tubes fluorescents (néons)	Lampes à décharge haute intensité, lampes au sodium à basse pression, lampes UV, LED, ampoules cassées	<b>gratuit</b>	
Peinture											
Piles usées											
Huiles et filtres à huile											
Lubrifiants aérosols											
Contenants d'huile vides											
RDD organiques ou inorganiques											
Ampoules fluocompactes											
Tubes fluorescents (néons)											
Lampes à décharge haute intensité, lampes au sodium à basse pression, lampes UV, LED, ampoules cassées											
<b>Matières refusées</b>		<b>Matières tarifées - Minimum 15 \$ par visite</b>									
<ul style="list-style-type: none"> <li><del>Sols contaminés</del></li> <li><del>Déchets générés hors du Québec</del></li> <li><del>Cadavres d'animaux</del></li> <li><del>Boues, fumiers et lisiers</del></li> <li><del>Déchets biomédicaux</del></li> <li><del>Déchets radioactifs</del></li> <li><del>BPC et cyanures</del></li> <li><del>Munitions et Feux de Bengale</del></li> </ul>		<table border="1"> <tr> <td>Bonbonnes de propane de type camping (vertes) à utilisation unique</td> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;"><b>5 \$/unité</b></td> </tr> </table>		Bonbonnes de propane de type camping (vertes) à utilisation unique	<b>5 \$/unité</b>						
Bonbonnes de propane de type camping (vertes) à utilisation unique	<b>5 \$/unité</b>										
		<b>Bois naturel et résidus végétaux</b>									
		<table border="1"> <tr> <td>Bois d'oeuvre</td> <td rowspan="4" style="text-align: center; vertical-align: middle;"><b>50 \$/tonne</b></td> </tr> <tr> <td>Contreplaqué</td> </tr> <tr> <td>Panneaux dérivés (MDF, OSB)</td> </tr> <tr> <td>Branches, feuilles et gazon (aucun sac de plastique n'est accepté)</td> </tr> </table>		Bois d'oeuvre	<b>50 \$/tonne</b>	Contreplaqué	Panneaux dérivés (MDF, OSB)	Branches, feuilles et gazon (aucun sac de plastique n'est accepté)			
Bois d'oeuvre	<b>50 \$/tonne</b>										
Contreplaqué											
Panneaux dérivés (MDF, OSB)											
Branches, feuilles et gazon (aucun sac de plastique n'est accepté)											
		<b>À retenir</b> accueillent, vous informent du									
		<b>Les décisions des opérateurs sont finales.</b> (métal, bois, etc.) doit effectuer lui-même le									
<table border="1" style="background-color: yellow;"> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><b>Horaire</b></td> </tr> <tr> <td>Lundi au vendredi inclusivement</td> <td style="text-align: center;">7 h à 16 h 30</td> </tr> <tr> <td><b>Le 2<sup>ème</sup> samedi de chaque mois</b></td> <td style="text-align: center;"><b>10 h à 13 h</b></td> </tr> </table>		<b>Horaire</b>		Lundi au vendredi inclusivement	7 h à 16 h 30	<b>Le 2<sup>ème</sup> samedi de chaque mois</b>	<b>10 h à 13 h</b>	<b>Coordonnées</b> Écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau 161, rue du Parc Industriel Maniwaki, Québec J9E 3P3 Téléphone de l'écocentre 819-305-2007 ou le 1-855-506-2007 Téléphone de l'administration (819) 463-3241 p. 248 Courriel: kmason@mrcvg.qc.ca Site Internet: mrcvg.qc.ca			
<b>Horaire</b>											
Lundi au vendredi inclusivement	7 h à 16 h 30										
<b>Le 2<sup>ème</sup> samedi de chaque mois</b>	<b>10 h à 13 h</b>										

Toujours dans le but d'offrir le meilleur service possible aux utilisateurs du Centre tout en contrôlant les dépenses, l'horaire de l'écocentre a varié au courant de l'année 2012. L'ouverture des samedis a repris pour le printemps, l'automne et l'hiver à raison d'un samedi par mois à l'exception de la période de la fête des patriotes jusqu'à la fête de la Saint-Jean Baptiste, tel que démontré à l'annexe 3. Durant cette période d'environ un mois l'écocentre était ouvert au public à chaque samedi en vue d'un achalandage accru. Par la suite, certains samedis étaient ouverts jusqu'à la fin octobre. À partir du mois de novembre, ce sont les deuxièmes samedis du mois qui étaient ouverts et cet horaire devrait rester définitif au cours de l'année 2013.

### 3.1 Matériaux de construction

Ce sont les matériaux de construction ou proprement dit, les résidus de construction, rénovation et démolition, qui en fait de masse ont été les matières les plus récupérées à l'écocentre. En somme, 1 841 tonnes de matériaux de construction ont été reçues au Centre. En 2011 c'était 1 792 tonnes de matériaux de construction qui avait été reçus au Centre. La vaste majorité de ces matériaux ont été reçus pêle-mêle et ont été acheminés au site de Thibault démolition par voie de 75 remorques expédiées. Les services de Rock et Pauline Patry Transport et de Camionnage André Montreuil ont été sollicités pour ces expéditions. Le tableau 12 démontre la variation saisonnière de l'apport des matériaux de construction au centre détaillé par type d'utilisateur.

Tableau 12 – Matériaux de construction reçus au Centre en 2012 par mois et par type d'utilisateur



Dans le but d'appliquer la hiérarchie des 3RVE, quelques matériaux reçus pêle-mêle ont pu être triés et réemployés ou assimilés au bois naturel ou au métal pour le recyclage ou la valorisation. Quelques contreplaqués, de pièces de bois lamellé-collé, de fenêtres et des instruments de musique ont donc pu être réemployés par les utilisateurs du centre sans frais. On estime qu'environ une tonne de matériaux

de construction a pu être réemployée ou triée de cette façon. Cette répartition de la destination finale des matériaux de construction est très similaire à celle de 2011. La figure 2 illustre la destination des matériaux de construction récupérés au Centre en 2012.

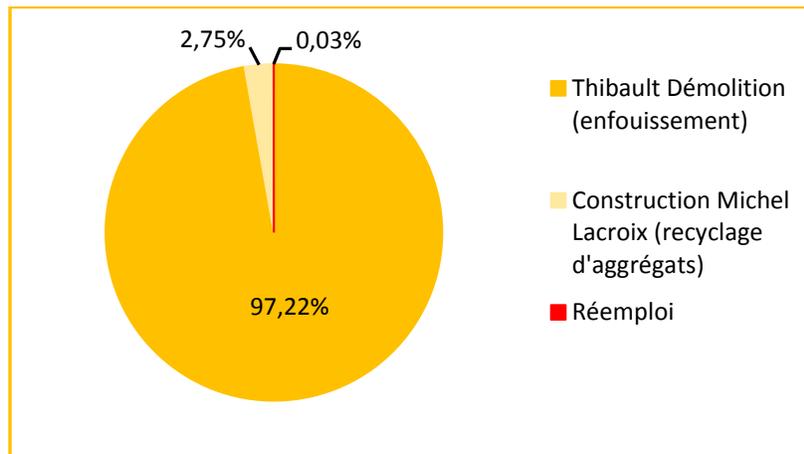


Figure 2 – Destination des matériaux de construction

### 3.2 Métaux

Les métaux récupérés au Centre représentent une filière intéressante puisqu'ils sont entièrement recyclables par le biais de ferrailleurs et que ce recyclage constitue une source de revenus. Au cours de l'année, 33 tonnes de métaux ont été reçus au Centre. Ces métaux se déclinent par type soit le fer, le cuivre, l'aluminium et la tôle. En 2011, 40 tonnes de métaux avaient été reçus. Au cours de 2012 les lots de métaux reçus ont été vendus pêle-mêle au prix de la tôle ou du fer. Le tableau 13 représente la destination des métaux reçus au Centre.

Tableau 13 – Destination des métaux

Nom du client	Tonnes de métaux	Type de filière	Prix de vente / tonne avant taxes
Acier Rebut Ouellette	33.07	Recyclage	120 à 170 \$
Particulier	0.1	Réemploi	10 \$
<b>Total</b>	<b>33.08</b>	<b>Revenus approximatifs = 8 060 \$</b>	

### 3.3 Bois naturel et résidus végétaux

On entend par bois naturel le bois d'œuvre non-traité et non-peint, tandis que les résidus végétaux acceptés à l'écocentre sont les branches et les feuilles mortes. De façon empirique, on note que la majorité de la masse reçue dans cette catégorie est le bois d'œuvre, comprenant souvent des

assemblages tels des clous et/ou des vis. Un total de 38 tonnes de bois naturel et résidus végétaux ont été récupérés au Centre en 2012, soit la même quantité à quelques kilogrammes près de ce qui a été reçu en 2011.

La figure 3 démontre que l'apport de bois naturel et de résidus végétaux provient surtout des entreprises et des citoyens. Contrairement, à l'année précédente, aucune municipalité n'a acheminé du bois naturel et des résidus végétaux au Centre.

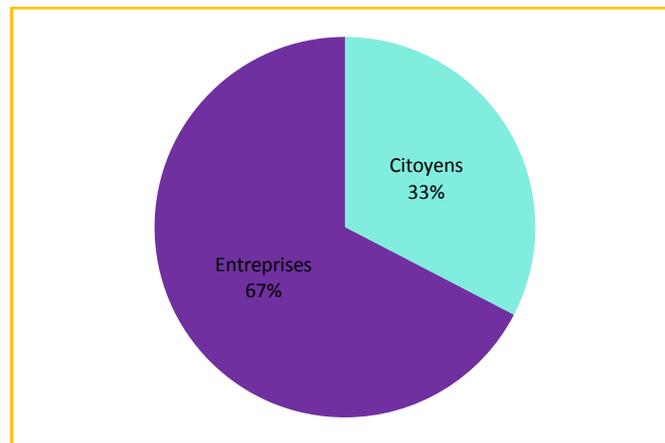


Figure 3 – Provenance du bois naturel et des résidus végétaux

Une tonne de bois naturel et résidus végétaux ont été récupérés au site par le CFER de La Vallée-de-la-Gatineau. La balance est demeurée sur le site de l'écocentre puisqu'une possibilité de valorisation économiquement intéressante pour le bois naturel et les résidus végétaux est sous étude pour 2013.

### 3.4 Résidus domestiques dangereux

La variété de résidus domestiques dangereux reçue à l'écocentre se décline en deux grandes catégories, soit ceux qui sont assortis à un programme de récupération sans frais et ceux qui ne le sont pas. La réception des RDD est sans frais pour les utilisateurs du Centre. Il est fort intéressant à noter que depuis septembre 2012, et selon le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises chapitre Q-2, r. 40.1* (LQE), le Centre est devenu un point de dépôt pour les produits électroniques sans frais. Grâce aux modifications au règlement mentionné, le matériel électronique qui était tarifé à l'unité, est maintenant gratuit. Il en est de même pour l'antigel et les lampes fluorescentes (néons). Le service de récupération a été fortement apprécié de la part des utilisateurs, ceci a été validé par les commentaires de ces derniers et par les fortes quantités de RDD reçues au centre. Les billets de connaissance et les relevés des levées détaillées des fournisseurs de services de récupération des RDD sont tous présentés à l'annexe 6.

### 3.4.1 RDD sous entente sans frais

À l'été 2012 la MRCVG a mis à jour des ententes avec Laurentide re-source pour la récupération sans frais des peintures usées, des huiles et des filtres d'huiles usés, les lampes fluocompactes des tubes fluorescents (néons), ainsi que l'antigel et les piles. Ces matières font l'objet du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* amendé le 14 juillet 2012. Ce règlement établit que la responsabilité de gérer ces produits en fin de vie revient aux producteurs ou importateurs visés. Les frais de ces programmes sont assurés par une portion du prix de vente des produits, les services de récupération sont ainsi sans frais directs. Depuis l'amendement du règlement, le matériel électronique est également récupéré sans frais à l'aide de l'organisme Évolu-TIC (anciennement le CFER de l'Outaouais).

### 3.4.2 RDD sous entente avec frais

L'entreprise Clean Harbors récupère les RDD acceptés à l'écocentre qui ne sont pas assortis à un programme de récupération sans-frais. Cette dernière catégorie de RDD est entreposée dans une armoire RDD à double fond, résistante au feu et aux explosions, sise sur une dalle de béton. Le tableau 14 présente un sommaire de tous les types et des quantités de RDD récupérés à l'écocentre.

Tableau 14 – Quantités de RDD récupérés à l'écocentre – 2012

Confiés à Laurentide re-source	Quantité (kg)	Confiés à Clean Harbors	Quantité (kg)	Confiés au CFER Gatineau/Évolu-TIC	Quantité (unités)
Peinture	17 173	Aérosol	216	Écrans d'ordinateurs	160
Peinture aérosol	248	Tubes Fluorescents	636	Téléviseurs	194
Huile	11 053	Propane	42		
Huile aérosol	10	Huile usée	348	Matériel électronique (boîtiers d'ordinateurs, imprimantes, fax, chaînes stéréo, téléphones, etc.)	323
Organique *	6 199	Matériel inflammable	5 812		
Inorganique *	135	Matière carburante	10		
Autres aérosols *	84	Organique	130		
Antigel	15	Acide Chlorhydrique (acide fort)	30		
Piles	729	Hydroxyde de sodium (alcalin caustique)	291		
<i>sous-total</i>	<i>35 646</i>	<i>sous-total</i>	<i>7 515</i>		
<b>Grand total RDD en kg</b>			<b>43 161</b>	<b>Grand total électronique (unités)</b>	<b>677</b>

\* Ces matières sont des RDD qui ont été déposés dans les bacs de Laurentide re-source par erreur, des frais ont été exigés pour leur traitement.

La quantité de RDD récupérés au Centre est en nette progression depuis 2011 ce qui, en soi, est une excellente nouvelle sur le plan environnemental. La quantité de RDD récupérée a passé de 17 397 kg en 2011 à 43 161 kg en 2012. Le matériel électronique a lui aussi été plus fortement récupéré avec 437 unités en 2011 et 677 unités en 2012. La gratuité de la récupération d'une plus grande gamme de produits laisse entrevoir une hausse continue de la récupération de RDD. Il s'agit là d'une des répercussions les plus positives de la mise sur pied de l'écocentre.

### **3.5 Pneus d'auto et de camions**

Les pneus d'auto et de camions de diamètre inférieur à 123.19 cm (48.5") sont assujettis au programme de récupération de RECYC-Québec et ce, sans frais. Hormis la réception de pneus hors d'usage chez les garages et détaillants de pneus, une très grande quantité de pneus a été reçu à l'écocentre. En somme ce sont 6 402 pneus qui ont été récupérés en 2012, contre 5 143 en 2011.

Les pneus sur jantes sont également acceptés sans frais au Centre mais ne sont pas admissibles au programme de récupération. Après une recherche de la part de l'équipe, des intéressés ont été dénichés afin de retirer les jantes en atelier. Le service est effectué en échange des jantes que les intéressés vendent à la ferraille.

### **3.6 Pneus surdimensionnés**

La dernière catégorie de matières reçue à l'écocentre est celle des pneus surdimensionnés. Une quantité modeste a été récupérée soit 30 pneus pour une masse totale de 1.94 tonnes. Il est à noter que le tarif appliqué à cette catégorie est basée sur le coût de transport et de traitement par la firme FAIDA. L'absence de concurrence dans le traitement des pneus surdimensionnés hors d'usage a obligé l'ajustement à la hausse du tarif chargé au Centre en 2012.

### **3.7 Ajustements et possibilités**

Au cours de la deuxième année du Centre, l'équipe du Centre, épaulée par le comité de l'environnement de la MRCVG, continue de veiller à améliorer l'ergonomie des opérations et la qualité des services à la clientèle. Dans cette optique, plusieurs améliorations et changements ont été apportés à l'écocentre.

La tarification appliquée au béton reçu à l'écocentre a été modifié par le biais d'une entente avec Construction Michel Lacroix. Ce recyclage local est très intéressant d'un point de vue d'optimisation des opérations sur le plan environnemental. Le tarif étant revu à la baisse, ce sont également les utilisateurs qui se retrouvent avantagés.

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* annonce le bannissement de l'enfouissement du bois dès 2014. Dans cette optique, il devient primordial de développer un tri du bois assimilé aux matériaux de construction pêle-mêle. En 2012 un travail de planification a été fait pour faciliter ce tri principalement par le biais de la re-disposition des enclos de l'écocentre. Puisque ces travaux nécessitent l'émission de plans et devis scellés par des ingénieurs ainsi qu'un appel d'offres pour les travaux, les travaux de pré-projet ont été longs. Le fruit de ce travail préparatoire sera concret en 2013.

## 4 Gestion du Centre

Certains faits d'intérêt, décrits dans cette section, s'inscrivent dans l'amélioration de l'offre des services.

### 4.1 Site et bâtiments

Le Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de la Vallée-de-la-Gatineau était aux prises avec la présence d'oiseaux sur son site qui se faisaient de plus en plus nombreux. Sachant que ces oiseaux sont porteurs d'agents infectieux pour les humains, la MRC a autorisée, en septembre, l'achat d'équipement d'effarouchement d'oiseaux de la firme AGRI-SX. Cet équipement est présenté à la figure 7 à l'annexe 2. Depuis l'implantation de cet équipement, les oiseaux ne sont plus présents sur le site.

### 4.2 Machinerie et équipements

La machinerie principale du site comprend une rétrocaveuse et un camion remorque. Des activités d'entretien régulier et de réparations mineures ont été réalisés sur ces équipements. Il est toutefois à noter qu'il s'est avéré nécessaire d'acheter quatre pneus de caoutchouc solide anti-crevaison vu la destruction des pneus anti-crevaison remplis de mousse solide. La cause de l'usure des pneus est la nature des travaux quotidiens au Centre.

### 4.3 Ressources humaines

Mis à part les deux opérateurs permanents et à temps plein Martin Clément et Marco Gauthier, un troisième opérateur, Jocelyn Fortin a été engagé durant l'été pour un remplacement de congé de maladie. Ce sont ces employés qui assurent le bon fonctionnement quotidien du Centre par le biais de leur fidélité et de leur engagement.

De plus, Kimberley Mason directrice du service de l'Hygiène du milieu – Environnement et Pauline Marenger qui l'a remplacé à compter du mois d'août pour son congé de maternité ont assuré la gestion du Centre et la conformité des nombreuses transactions et opérations règlementées. Philippe Beaudoin et Jessica Mallette qui a assuré sa relève au poste de chargé de projet ont su donner un support au bon fonctionnement du Centre.

### 4.4 Divers

Il est d'intérêt premier que la MRCVG soit récipiendaire du Prix d'excellence en environnement de l'Outaouais dans la catégorie municipale par sa mise en candidature du Centre. Le lauréat a été remis lors du gala d'excellence en environnement de l'Outaouais, le 6 mai 2012, par le CREDDO (Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais) et Enviro Éduc-Action tel qu'illustré à la figure 8 de l'annexe 2.

Ce prix a été décerné à la MRC pour trois raisons principales. Premièrement, puisque le Centre a permis de réaliser des économies et des améliorations dans le contexte d'exportation hors-MRC des matières résiduelles. Depuis l'ouverture du centre en 2011, la mise en commun des volumes à transporter vers les sites de recyclage et d'élimination, les coûts de transport ont été réduits de 20 % conjointement à une réduction de 33 % des émissions de gaz à effet de serre.

Deuxièmement, la construction d'un écocentre de type rural sur le même site fournit un lieu de récupération de tous les types de matières résiduelles, notamment ceux qui n'étaient pas antérieurement pris en charge et qui risquaient donc d'être disposés de façon inappropriée. Les services tarifés et non tarifés offerts à l'écocentre sont disponibles autant pour les citoyens que les entreprises.

Finalement, la MRCVG, désignée mono-industrielle forestière, a décidé d'appuyer les industries locales en priorisant la matière bois dans la construction des bâtiments de transfert et d'accueil. Ce matériel renouvelable est plus avantageux sur le plan environnemental que d'autres matériaux conventionnels, notamment au niveau du bilan d'émissions de gaz à effet de serre. Les bâtiments servent d'exemple concret de l'utilisation du bois dans les constructions industrielles ou publiques.

## Conclusion

Somme toute, à sa deuxième année d'opération, le Centre continue de se distinguer de façon remarquable. Le travail des opérateurs, de l'équipe du service de l'hygiène du milieu – environnement, de la direction générale de la MRCVG et du comité de l'environnement a été garant de réussite. Il ne faut pas pour autant négliger de mentionner la collaboration exemplaire de la quasi-totalité des utilisateurs du Centre, qui ont participé pleinement au bon déroulement des opérations de l'année 2012.

À l'horizon pour 2013 et les années subséquentes figurent maintes actions mineures et majeures qui contribueront à l'amélioration continue de l'optimisation du centre. On peut mentionner brièvement :

- Le réaménagement des enclos de l'écocentre afin d'en faciliter l'utilisation ;
- La mise sur pied d'un système de tri pour le bois intégré aux matériaux de construction ;
- La ségrégation et la récupération du bardeau d'asphalte.

## **Annexe 1 – Statistiques municipales détaillées**

**Tonnage de déchets reçus**

Municipalités	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	Pop. équivalente	kg/pers/an
<b>Aumond</b>	15,40	8,76	12,03	11,91	33,69	17,64	24,66	22,08	16,88	22,45	12,39	13,22	211,11	1 070	197,35
<b>Blue Sea</b>	15,55	12,46	14,88	20,69	38,33	27,86	35,82	44,80	27,84	25,58	17,17	13,09	294,07	1 005	292,68
<b>Bois-Franc</b>	7,24	10,64	8,38	8,50	13,49	9,54	10,42	15,27	9,48	9,29	9,11	8,20	119,56	461	259,49
<b>Bouchette</b>	22,78	13,42	16,84	21,03	36,81	26,50	47,41	38,62	26,44	64,43	19,94	25,56	359,78	960	374,77
<b>Cayamant</b>	24,07	18,96	26,75	38,44	31,97	54,82	60,74	56,15	37,73	43,03	29,71	16,37	438,74	1 302	336,97
<b>Déléage</b>	27,78	44,46	33,15	32,10	85,94	44,04	37,94	48,23	37,27	35,64	31,56	30,96	489,07	1 978	247,25
<b>Egan-Sud</b>	12,14	12,63	15,24	14,03	28,47	17,90	15,31	18,04	14,69	11,61	20,00	13,95	194,01	505	384,37
<b>Gracefield</b>	88,86	75,96	97,85	110,58	161,97	141,26	183,11	185,46	135,98	135,11	92,38	85,18	1 493,70	3 058	488,50
<b>Grand Remous</b>	24,84	20,74	24,60	38,25	42,19	26,09	67,74	33,05	30,51	43,77	26,57	21,66	400,01	1 361	294,02
<b>Kitigan Zibi</b>	25,91	28,52	35,82	33,40	86,17	34,46	29,88	44,32	38,99	30,03	36,51	25,53	449,54	1 445	311,10
<b>Maniwaki</b>	150,29	137,65	175,98	170,80	236,78	149,66	159,26	173,25	161,80	178,21	167,64	147,77	2 009,09	3 845	522,52
<b>Messines</b>	40,64	25,30	31,62	38,78	59,64	46,56	58,04	57,36	49,51	45,38	30,18	25,90	508,91	1 932	263,41
<b>Montcerf-Lytton</b>	11,87	12,23	12,20	19,48	31,47	29,36	38,98	34,49	24,28	27,23	20,73	10,99	273,31	819	333,71
<b>Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau</b>	12,58	9,61	11,19	11,43	35,39	18,06	32,27	31,04	18,42	22,95	12,02	10,45	225,41	652	345,72
<b>Sous-total</b>	479,95	431,34	516,53	569,42	922,31	643,75	801,58	802,16	629,82	694,71	525,91	448,83	7 466,31	20 391	366,15
<b>MRCVG</b>					9,69	9,02			17,42		14,68			S/O	S/O
<b>TOTAL</b>	479,95	431,34	516,53	569,42	932,00	652,77	801,58	802,16	647,24	694,71	540,59	448,83	7 517	S/O	S/O

\*Représente des déchets issus du Centre de traitement des boues de fosses septiques

**Nombre de visites - déchets**

Municipalités	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
<b>Aumond</b>	4	2	2	2	6	3	5	6	3	5	2	3	43
<b>Blue Sea</b>	2	3	4	4	6	5	5	5	4	4	2	2	46
<b>Bois-Franc</b>	2	3	2	2	5	4	4	5	5	2	2	2	38
<b>Bouchette</b>	6	3	4	4	8	5	8	6	5	8	4	13	74
<b>Cayamant</b>	5	4	4	5	4	8	8	10	6	5	4	3	66
<b>Déléage</b>	5	7	4	4	13	7	6	5	4	4	4	4	67
<b>Egan-Sud</b>	2	4	6	4	7	4	4	5	4	4	6	4	54
<b>Gracefield</b>	14	13	14	11	16	16	18	19	13	13	11	12	170
<b>Grand Remous</b>	3	2	3	7	6	5	9	4	4	8	4	2	57
<b>Kitigan Zibi</b>	4	5	5	5	22	6	5	6	6	4	5	5	78
<b>Maniwaki</b>	20	19	29	28	107	26	28	29	26	24	21	18	375
<b>Messines</b>	6	4	6	8	11	8	11	9	9	9	4	4	89
<b>Montcerf-Lytton</b>	3	2	2	3	5	5	5	4	4	4	3	2	42
<b>Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau</b>	3	2	2	2	17	4	6	6	3	10	2	2	59
<b>MRCVG</b>	0	0	0	0	1	1	0	0	2	0	2	0	6
<b>Total</b>	79	73	87	89	234	107	122	119	98	104	76	76	1264

Tonnage de matières recyclables reçus															Total	Pop. équivalente	kg/pers/an
Municipalités	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc					
Aumond	4,37	3,95	3,34	3,63	3,94	4,67	7,77	5,22	4,64	4,31	4,09	3,98	53,91	1 070	50		
Blue Sea	7,21	4,1	4,97	6,28	5,91	6,01	9,81	17,8	8,54	7,93	7,66	7,17	93,39	1 005	93		
Bois-Franc	3,67	3,61	5,02	3,15	5,68	3,18	7,6	2,99	5,89	4,01	5,79	2,31	52,90	461	115		
Bouchette	4,56	5,66	4,14	4,2	5	4,94	6,52	9,4	4,94	4,54	4,4	4,27	62,57	960	65		
Cayamant	4,6	2,82	2,89	3,88	4,4	4,72	9,38	5,63	4,8	3,74	3,48	2,89	53,23	1 302	41		
Déléage	12,35	11,21	19,31	13,88	14,89	14,43	14,41	20,26	14,6	13,03	13,02	11,99	173,38	1 978	88		
Egan-Sud	5,76	4,7	4,9	7,95	5,8	4,9	5,53	4,84	4,41	7,63	4,7	5,58	66,70	505	132		
Gracefield	13,62	13,34	11,22	13,57	15,78	17,62	21,06	27,98	16,83	14,55	14,95	13,85	194,37	3 058	64		
Grand Remous	8,92	7,59	8,98	14,53	10,66	8,59	11,24	11,1	8,96	14,13	9,22	7,93	121,85	1 351	90		
Kitigan Zibi	7,49	4,08	3,9	8,52	4,68	10,06	4,95	8,57	4,22	8,02	4,35	3,92	72,76	1 445	50		
Maniwaki	52,34	43,8	48,57	45,56	59,05	58,82	53,92	57,7	51,05	58,98	57,37	46,95	634,11	3 845	165		
Messines	9,15	14,03	13,01	14,59	20,84	16,33	18,53	23,59	15,68	18,85	14,11	12,65	191,36	1 932	99		
Montcerf-Lytton	3,24	3,01	3,99	3,15	5,75	5,77	8,1	10,07	4,86	3,83	3,59	3,38	58,74	819	72		
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau	3,2	2,67	2,47	4,76	6,56	4,14	5,28	6,35	4,3	6,65	3,92	3,32	53,62	652	82		
<b>TOTAL</b>	<b>140,48</b>	<b>124,57</b>	<b>136,71</b>	<b>147,65</b>	<b>168,94</b>	<b>164,18</b>	<b>184,1</b>	<b>211,5</b>	<b>153,72</b>	<b>170,2</b>	<b>150,65</b>	<b>130,19</b>	<b>1882,89</b>	<b>20381</b>	<b>92</b>		

Nombre de visites - matières recyclables													
Municipalités	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Aumond	2	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	25
Blue Sea	3	4	4	3	2	2	2	4	4	2	2	2	34
Bois-Franc	1	2	1	1	2	1	2	1	2	1	2	1	17
Bouchette	2	3	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	26
Cayamant	3	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	2	26
Déléage	5	5	6	4	4	4	4	6	4	4	4	3	53
Egan-Sud	5	2	2	3	2	2	2	2	2	3	2	2	29
Gracefield	5	7	4	4	5	5	4	5	4	4	5	4	56
Grand Remous	2	2	2	3	2	2	2	2	2	3	2	2	26
Kitigan Zibi	2	1	1	2	1	2	1	2	1	2	1	1	17
Maniwaki	12	10	9	9	11	12	11	12	11	13	12	9	131
Messines	3	5	4	4	5	4	8	6	4	5	4	4	56
Montcerf-Lytton	2	2	3	2	4	4	4	4	2	2	2	2	33
Sainte-Thérèse	4	4	2	4	4	5	5	4	4	5	4	5	50
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>51</b>	<b>44</b>	<b>45</b>	<b>48</b>	<b>49</b>	<b>53</b>	<b>55</b>	<b>46</b>	<b>50</b>	<b>46</b>	<b>41</b>	<b>579</b>



## **Annexe 2 – Photos des opérations**



Figure 4 – Apport d'un échantillon pour la caractérisation des déchets



Figure 5 – Échantillon type utilisé pour la caractérisation



Figure 6 – Bacs utilisés pour le tri de l'échantillon



Figure 7 – Effaroucheur d'oiseau en action



Figure 8 – Acceptation du Prix municipalités et MRC



## **Annexe 3 – Calendrier de l'écocentre 2012**

Ouverture de l'écocentre

Mai 2012							Août 2012						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
		1 Ouvert	2 Ouvert	3 Ouvert	4 Ouvert	5 Fermé				1 Ouvert	2 Ouvert	3 Ouvert	4 Fermé
6 Fermé	7 Ouvert	8 Ouvert	9 Ouvert	10 Ouvert	11 Ouvert	12 Fermé	5 Fermé	6 Ouvert	7 Ouvert	8 Ouvert	9 Ouvert	10 Ouvert	11 Fermé
13 Fermé	14 Ouvert	15 Ouvert	16 Ouvert	17 Ouvert	18 Ouvert	19 Ouvert	12 Fermé	13 Ouvert	14 Ouvert	15 Ouvert	16 Ouvert	17 Ouvert	18 Fermé
20 Fermé	21 Fermé - férié	22 Ouvert	23 Ouvert	24 Ouvert	25 Ouvert	26 Ouvert	19 Fermé	20 Ouvert	21 Ouvert	22 Ouvert	23 Ouvert	24 Ouvert	25 Ouvert
27 Fermé	28 Ouvert	29 Ouvert	30 Ouvert	31 Ouvert			26 Fermé	27 Ouvert	28 Ouvert	29 Ouvert	30 Ouvert	31 Ouvert	

Juin 2012							Septembre 2012						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					1 Ouvert	2 Ouvert							1 Fermé
3 Fermé	4 Ouvert	5 Ouvert	6 Ouvert	7 Ouvert	8 Ouvert	9 Ouvert	2 Fermé	3 Fermé - férié	4 Ouvert	5 Ouvert	6 Ouvert	7 Ouvert	8 Fermé
10 Fermé	11 Ouvert	12 Ouvert	13 Ouvert	14 Ouvert	15 Ouvert	16 Ouvert	9 Fermé	10 Ouvert	11 Ouvert	12 Ouvert	13 Ouvert	14 Ouvert	15 Fermé
17 Fermé	18 Ouvert	19 Ouvert	20 Ouvert	21 Ouvert	22 Ouvert	23 Ouvert	16 Fermé	17 Ouvert	18 Ouvert	19 Ouvert	20 Ouvert	21 Ouvert	22 Ouvert
24 Fermé	25 Fermé - férié	26 Ouvert	27 Ouvert	28 Ouvert	29 Ouvert	30 Fermé	23 Fermé	24 Ouvert	25 Ouvert	26 Ouvert	27 Ouvert	28 Ouvert	29 Fermé
							30 Fermé						

Juillet 2012							Octobre 2012						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
1 Fermé	2 Fermé - férié	3 Ouvert	4 Ouvert	5 Ouvert	6 Ouvert	7 Fermé		1 Ouvert	2 Ouvert	3 Ouvert	4 Ouvert	5 Ouvert	6 Fermé
8 Fermé	9 Ouvert	10 Ouvert	11 Ouvert	12 Ouvert	13 Ouvert	14 Fermé	7 Fermé	8 Fermé - férié	9 Ouvert	10 Ouvert	11 Ouvert	12 Ouvert	13 Fermé
15 Fermé	16 Ouvert	17 Ouvert	18 Ouvert	19 Ouvert	20 Ouvert	21 Ouvert	14 Fermé	15 Ouvert	16 Ouvert	17 Ouvert	18 Ouvert	19 Ouvert	20 Ouvert
22 Fermé	23 Ouvert	24 Ouvert	25 Ouvert	26 Ouvert	27 Ouvert	28 Fermé	21 Fermé	22 Ouvert	23 Ouvert	24 Ouvert	25 Ouvert	26 Ouvert	27 Fermé
29 Fermé	30 Ouvert	31 Ouvert					28 Fermé	29 Ouvert	30 Ouvert	31 Ouvert			

## **Annexe 4 – Connaissements et relevés de levées des pneus et des RDD**

<b>RECYC-QUÉBEC Québec</b> <small>LIGNE INFO PNEUS (SANS FRAIS) : 1 888 857-PNEU        INTERNET : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca</small>		<b>RECYC-QUÉBEC Québec</b> <small>LIGNE INFO PNEUS (SANS FRAIS) : 1 888 857-PNEU        INTERNET : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca</small>	
<b>BON DE RÉCUPÉRATION 597407</b>		<b>BON DE RÉCUPÉRATION 597196</b>	
NOM DU TRANSPORTEUR ACCRÉDITÉ: <i>Charette</i> RÉGION ASSIÉE: <i>07</i> (450) 691-5151		NOM DU TRANSPORTEUR ACCRÉDITÉ: <i>Charette</i> RÉGION ASSIÉE: <i>07</i> (450) 691-5151	
NOM DU DÉTAILLANT: <i>MRC Vallée Satireau</i> N° D'IDENTIFICATION: <i>073016110</i> ADRESSE: <i>161 Parc industriel</i> <i>Maniwaki</i> (819) 463-3241		NOM DU DÉTAILLANT: <i>MRC Vallée Satireau</i> N° D'IDENTIFICATION: <i>073016110</i> ADRESSE: <i>7 Polyvalente</i> <i>SpaceField</i> (819) 463-3241	
<b>DATE DE LA DEMANDE DE RÉCUPÉRATION</b>		<b>DATE DE LA DEMANDE DE RÉCUPÉRATION</b>	
<b>QUANTITÉ DE PNEUS HORS D'USAGE RÉCUPÉRÉS</b> PETITS PNEUS (Ex. VTT, Charriot élévateur) (diamètre de jante inférieur à 12 pouces) PNEUS AUTOS (diamètre de jante entre 12 et 17 pouces inclusivement) PNEUS CAMION (diamètre de jante supérieur à 17 pouces sans exclure 24,5 pouces)		<b>QUANTITÉ DE PNEUS HORS D'USAGE RÉCUPÉRÉS</b> PETITS PNEUS (Ex. VTT, Charriot élévateur) (diamètre de jante inférieur à 12 pouces) PNEUS AUTOS (diamètre de jante entre 12 et 17 pouces inclusivement) PNEUS CAMION (diamètre de jante supérieur à 17 pouces sans exclure 24,5 pouces)	
<i>1395</i>		<i>1316</i>	
NOM DU CAMIONNEUR: <i>Alain B</i> SIGNATURE: <i>[Signature]</i> DATE: <i>17-5-2012</i>		NOM DU CAMIONNEUR: <i>Alain B</i> SIGNATURE: <i>[Signature]</i> DATE: <i>19-4-2012</i>	
NOM DU DÉTAILLANT: <i>[Signature]</i> DATE: <i>17-5-2012</i>		NOM DU DÉTAILLANT: <i>[Signature]</i> DATE: <i>19-4-2012</i>	
<small>COPIE DU DÉTAILLANT (À CONSERVER POUR FIN DE VÉRIFICATION)</small>		<small>COPIE DU DÉTAILLANT (À CONSERVER POUR FIN DE VÉRIFICATION)</small>	

<b>RECYC-QUÉBEC Québec</b> <small>LIGNE INFO PNEUS (SANS FRAIS) : 1 888 857-PNEU        INTERNET : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca</small>		<b>RECYC-QUÉBEC Québec</b> <small>LIGNE INFO PNEUS (SANS FRAIS) : 1 888 857-PNEU        INTERNET : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca</small>	
<b>BON DE RÉCUPÉRATION 589605</b>		<b>BON DE RÉCUPÉRATION 596365</b>	
NOM DU TRANSPORTEUR ACCRÉDITÉ: <i>Charette</i> RÉGION ASSIÉE: <i>07</i> (450) 691-5151		NOM DU TRANSPORTEUR ACCRÉDITÉ: <i>Charette</i> RÉGION ASSIÉE: <i>07</i> (450) 691-5151	
NOM DU DÉTAILLANT: <i>MRC Vallée Satireau</i> N° D'IDENTIFICATION: <i>073016110</i> ADRESSE: <i>161 Parc industriel</i> <i>Maniwaki</i> (819) 463-3241		NOM DU DÉTAILLANT: <i>MRC Vallée Satireau</i> N° D'IDENTIFICATION: <i>073016110</i> ADRESSE: <i>161 Parc industriel</i> <i>Maniwaki</i> (819) 463-3241	
<b>DATE DE LA DEMANDE DE RÉCUPÉRATION</b>		<b>DATE DE LA DEMANDE DE RÉCUPÉRATION</b>	
<b>QUANTITÉ DE PNEUS HORS D'USAGE RÉCUPÉRÉS</b> PETITS PNEUS (Ex. VTT, Charriot élévateur) (diamètre de jante inférieur à 12 pouces) PNEUS AUTOS (diamètre de jante entre 12 et 17 pouces inclusivement) PNEUS CAMION (diamètre de jante supérieur à 17 pouces sans exclure 24,5 pouces)		<b>QUANTITÉ DE PNEUS HORS D'USAGE RÉCUPÉRÉS</b> PETITS PNEUS (Ex. VTT, Charriot élévateur) (diamètre de jante inférieur à 12 pouces) PNEUS AUTOS (diamètre de jante entre 12 et 17 pouces inclusivement) PNEUS CAMION (diamètre de jante supérieur à 17 pouces sans exclure 24,5 pouces)	
<i>1426</i>		<i>44</i>	
NOM DU CAMIONNEUR: <i>Alain B</i> SIGNATURE: <i>[Signature]</i> DATE: <i>12-7-2012</i>		NOM DU CAMIONNEUR: <i>Alain B</i> SIGNATURE: <i>[Signature]</i> DATE: <i>20-6-2012</i>	
NOM DU DÉTAILLANT: <i>[Signature]</i> DATE: <i>12-7-2012</i>		NOM DU DÉTAILLANT: <i>[Signature]</i> DATE: <i>20-6-2012</i>	
<small>COPIE DU DÉTAILLANT (À CONSERVER POUR FIN DE VÉRIFICATION)</small>		<small>COPIE DU DÉTAILLANT (À CONSERVER POUR FIN DE VÉRIFICATION)</small>	

<b>RECYC-QUÉBEC Québec</b> LIGNE INFO PNEUS (SANS FRAIS): 1 888 857-PNEU INTERNET: www.recyc-quebec.gouv.qc.ca	
<b>BON DE RÉCUPÉRATION 589510</b> 766090	
NOM DU TRANSPORTEUR ACCRÉDITÉ: <u>Charette</u> RÉGION ASSOCIÉE: <u>07</u> (450) 691-5151	
NOM DU DÉBALLANT: <u>MRC Vallée Gatineau</u> N° D'IDENTIFICATION: <u>073016110</u> ADRESSE: <u>161 Parc industriel</u> <u>Maniwaki</u> (819) 463-3241	
<b>DATE DE LA DEMANDE DE RÉCUPÉRATION</b>	
<b>QUANTITÉ DE PNEUS HORS D'USAGE RÉCUPÉRÉS</b> PETITS PNEUS (Ex. VTE, Charriot élévateur) (diamètre de jante inférieur à 12 pouces) _____ PNEUS AUTOS (entre de jante entre 12 et 17 pouces inclusivement) <u>641</u> PNEUS CAMION (diamètre de jante supérieur à 17 pouces sans excéder 24,5 pouces) _____	
NOM DU CAMIONNEUR: <u>Alain B.</u> SIGNATURE: <u>[Signature]</u> DATE: <u>7-8-2012</u>	
NOM DU DÉBALLANT: _____ SIGNATURE: <u>[Signature]</u> DATE: <u>7-8-2012</u>	
COPIE DU DÉBALLANT (À CONSERVER POUR FIN DE VÉRIFICATION)	

<b>RECYC-QUÉBEC Québec</b> LIGNE INFO PNEUS (SANS FRAIS): 1 888 857-PNEU INTERNET: www.recyc-quebec.gouv.qc.ca	
<b>BON DE RÉCUPÉRATION 589607</b>	
NOM DU TRANSPORTEUR ACCRÉDITÉ: <u>Charette</u> RÉGION ASSOCIÉE: <u>07</u> (450) 691-5151	
NOM DU DÉBALLANT: <u>MRC Vallée Gatineau</u> N° D'IDENTIFICATION: <u>073016110</u> ADRESSE: <u>161 Parc Industriel</u> <u>Maniwaki</u> (819) 463-3241	
<b>DATE DE LA DEMANDE DE RÉCUPÉRATION</b>	
<b>QUANTITÉ DE PNEUS HORS D'USAGE RÉCUPÉRÉS</b> PETITS PNEUS (Ex. VTE, Charriot élévateur) (diamètre de jante inférieur à 12 pouces) _____ PNEUS AUTOS (entre de jante entre 12 et 17 pouces inclusivement) <u>208</u> PNEUS CAMION (diamètre de jante supérieur à 17 pouces sans excéder 24,5 pouces) _____	
NOM DU CAMIONNEUR: <u>Alain B.</u> SIGNATURE: <u>[Signature]</u> DATE: <u>17-7-2012</u>	
NOM DU DÉBALLANT: _____ SIGNATURE: <u>[Signature]</u> DATE: <u>17-7-2012</u>	
COPIE DU DÉBALLANT (À CONSERVER POUR FIN DE VÉRIFICATION)	

<b>RECYC-QUÉBEC Québec</b> LIGNE INFO PNEUS (SANS FRAIS): 1 888 857-PNEU INTERNET: www.recyc-quebec.gouv.qc.ca	
<b>BON DE RÉCUPÉRATION 538871</b>	
NOM DU TRANSPORTEUR ACCRÉDITÉ: <u>Charette</u> RÉGION ASSOCIÉE: <u>07</u> (450) 691-5151	
NOM DU DÉBALLANT: <u>MRC Vallée Gatineau</u> N° D'IDENTIFICATION: <u>073016110</u> ADRESSE: <u>161 industriel</u> <u>Maniwaki</u> (819) 305-2007	
<b>DATE DE LA DEMANDE DE RÉCUPÉRATION</b>	
<b>QUANTITÉ DE PNEUS HORS D'USAGE RÉCUPÉRÉS</b> PETITS PNEUS (Ex. VTE, Charriot élévateur) (diamètre de jante inférieur à 12 pouces) _____ PNEUS AUTOS (entre de jante entre 12 et 17 pouces inclusivement) <u>510</u> PNEUS CAMION (diamètre de jante supérieur à 17 pouces sans excéder 24,5 pouces) _____	
NOM DU CAMIONNEUR: <u>Alain B.</u> SIGNATURE: <u>[Signature]</u> DATE: <u>4-10-2012</u>	
NOM DU DÉBALLANT: _____ SIGNATURE: <u>[Signature]</u> DATE: <u>4-10-2012</u>	
COPIE DU DÉBALLANT (À CONSERVER POUR FIN DE VÉRIFICATION)	

<b>RECYC-QUÉBEC Québec</b> LIGNE INFO PNEUS (SANS FRAIS): 1 888 857-PNEU INTERNET: www.recyc-quebec.gouv.qc.ca	
<b>BON DE RÉCUPÉRATION 538783</b>	
NOM DU TRANSPORTEUR ACCRÉDITÉ: <u>Charette</u> RÉGION ASSOCIÉE: <u>07</u> (450) 691-5151	
NOM DU DÉBALLANT: <u>MRC Vallée Gatineau</u> N° D'IDENTIFICATION: <u>073016110</u> ADRESSE: <u>161 B10 industriel</u> <u>Maniwaki</u> (819) 305-2007	
<b>DATE DE LA DEMANDE DE RÉCUPÉRATION</b>	
<b>QUANTITÉ DE PNEUS HORS D'USAGE RÉCUPÉRÉS</b> PETITS PNEUS (Ex. VTE, Charriot élévateur) (diamètre de jante inférieur à 12 pouces) _____ PNEUS AUTOS (entre de jante entre 12 et 17 pouces inclusivement) <u>462</u> PNEUS CAMION (diamètre de jante supérieur à 17 pouces sans excéder 24,5 pouces) _____	
NOM DU CAMIONNEUR: <u>Alain B.</u> SIGNATURE: <u>[Signature]</u> DATE: <u>29-8-2012</u>	
NOM DU DÉBALLANT: _____ SIGNATURE: <u>[Signature]</u> DATE: <u>29-8-2012</u>	
COPIE DU DÉBALLANT (À CONSERVER POUR FIN DE VÉRIFICATION)	

**RECYC-QUÉBEC Québec**  LIGNE INFO-PNEUS (SANS FRAIS): 1-888-857-PNEU  
 INTERNET: www.recyq-quebec.gouv.qc.ca

**BON DE RÉCUPÉRATION 595322**

NOM DU TRANSPORTEUR ACCRÉDITÉ:		1687	
RÉGION ASSIGNÉE:		NOMBRE DE TÉLÉPHONE:	
07		(450) 691-5151	
NOM DU DÉTAILLANT:		N° D'IDENTIFICATION:	
MRC Vallée-Gatineau		1688 023 016110	
ADRESSE:		NOMBRE DE TÉLÉPHONE:	
161 Ch. industriel		(819) 305-2007	
Hemivaki			

**DATE DE LA DEMANDE DE RÉCUPÉRATION**

QUANTITÉ DE PNEUS HORS D'USAGE RÉCUPÉRÉS	
PETITS PNEUS (Ex.: VIT, Chariot élévateur) (diamètre de jante inférieur à 12 pouces)	
PNEUS AUTOS (diamètre de jante entre 12 et 17 pouces inclusivement)	400
PNEUS CAMION (diamètre de jante supérieur à 17 pouces sans excéder 24.5 pouces)	

NOM DU CAMIONNEUR:	
Alain B	
SIGNATURE:	DATE:
<i>[Signature]</i>	31-10-2012

NOM DU DÉTAILLANT:	
02-453-1245 / 02-453-1245	
SIGNATURE:	DATE:
<i>[Signature]</i>	31-10-2012

COPIE DU DÉTAILLANT (À CONSERVER POUR FIN DE VÉRIFICATIONS)



Site Address: 330C 1/2 2C 4/35 F72  
 SALES ORDER NO. 107796  
 NO. COMMANDE 40002  
 DC 89W 2/3/2011

**Clean Harbors ENVIRONMENTAL SERVICES** CANADIAN BILL OF LADING / BILLET DE CONNAISSANCE

DANGEROUS GOODS / DÉCHETS DANGEREUX  
 NON-DANGEROUS GOODS / DÉCHETS NON-DANGEREUX

Truck  
 Camion  Rail

Carrier/ Transporteur / Transporteur Clean Harbors Québec Inc.		R-51000-0		Serial or Truck Unit / No. Camion 1717		No. of Railway Units / No. Wagon 6254					
Consignee/ Receiving Facility / Destinataire Clean Harbors Québec Inc. 1145021615-01				Comignor (Generator) Shipper / Générateur MRC Vallée des Gatineaux							
Address / Adresse 400 Galipéau Street				Address / Adresse 181 rue du Parc Industriel							
City / Ville Thurso		Province QC		Postal Code / Code postal J0X 2B0		City / Ville Manisaki					
		Province QC		Postal Code / Code postal J9E 3P9 (Apprx)							
Shipping Name and Description of Dangerous Goods / Appellation réglementaire et description du déchet				Class	Sub-Class (excl. Sub-class)	PIN or UN	Packing Group / Groupe d'emballage	Max. Net Weight / Poids net max. (kg)	Number of Units / Nombre de unités		
1. Déchet, AEROSOLS (L) (M07)				2.1	—	UN 1950	—	80kg	1X 20L		
2. Déchet, LIQUIDE INFLAMMABLE N.S.A (Colle, goudron) (L) (B11)				3	—	UN 1993	II	1800kg	4X 180L		
3. Déchet, SOLIDE COMBURANT N.S.A (sodium hypochlorite) (S) (E32)				5.1	—	UN 1499	II	10kg	1X 20L		
4. Déchet, PESTICIDES LIQUIDE TOXIQUE N.S.A (malathion) (L) (B05)				6.1	—	UN 2402	II	40kg	1X 20L		
5. Déchet, LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE N.S.A (sodium hydroxide) (L) (H01)				8	—	UN 1719	II	50kg	1X 20L		
6. Déchet, LIQUIDE CORROSIF ACIDE INORGANIQUE N.S.A (acide sulfurique) (L) (G0)				8	—	UN 3264	II	5kg	1X 20L		
7.											
8.											
Special Instructions (i.e. control and emergency temperatures, any requirements to ensure stability) Manœuvres spéciales/ Instructions d'urgence						24 Hour Number: 1 - (800) 482-2718 Numéro 24 Heures:					
Placards Required / Placards requis: DANGER / Classe 3				Number of Placards / Nombre de placards: X4				VOIR ANNEXE RELIÉ 306330 & 306407			
15:LCRB 2:LCRB 3:LCRB 4:LCRB 5:LCRB 6:LCRB											
Consignee/ Shipper / Générateur MRC Vallée des Gatineaux		Print / Caractère d'imprimerie Marco Gauthier		Signature Marco Gauthier		Date 25-9-12					
Carrier/ Transporteur / Transporteur Clean Harbors Québec Inc.		Print / Caractère d'imprimerie Roméo Poirier		Signature Roméo Poirier		Date 25-9-12					
Consignee/ Receiver By / Destinataire											

This document complies with section 3.5 of the Transportation of Dangerous Goods Regulations / Ce document est conforme à la section 3.5 du RTMD  
 1 - CONSIGNEE'S COPY / COPIE DU DESTINATAIRE 2 - CONSIGNOR'S / GÉNÉRATEUR 3 - CARRIER'S COPY / COPIE DU TRANSPORTEUR  
 Bill of lading must be signed by the Consignor and Carrier / Le billet de connaissance doit être signé par le générateur et le transporteur  
 ORIGINAL MUST GO WITH SHIPMENT - CONSIGNEE'S COPY / L'ORIGINAL DOIT ACCOMPAGNER LA CARGAISON - COPIE DU DESTINATAIRE  
 HA280-02 02011

Site 2/2 case 2C4638172  
 Address: SALES ORDER NO. 107795  
 NO. COMMANDE 2C4638172-802

**Clean Harbors** ENVIRONMENTAL SERVICES CANADIAN BILL OF LADING / BILLET DE CONNAISSANCE

DANGEROUS GOODS / DÉCHETS DANGEREUX  
 NON-DANGEROUS GOODS / DÉCHETS NON-DANGEREUX

3C EDW 2/3/2011  
 Truck  
 Camion  Rail

Carrier/Transporteur / Transporteur R-5000-0 Clean Harbors Québec Inc.		Serial or Track Unit / No. Caisson 1317		No. of Railcar Units / No. Wagon 6234	
Consignor/Receiving Facility / Destinataire Clean Harbors Québec Inc. 145021615-01		Consignor (Generator) Shipper / Générateur SBC Vallée des Gatineau			
Address / Adresse 400 Galipeau Street		Address / Adresse 161 rue du Parc Industriel			
City / Ville Thurso	Province QC	Postal Code / Code postal J0X 0B0	City / Ville Maniwaki	Province QC	Postal Code / Code postal J0E 0B0 (Appen)

Shipping Name and Description of Dangerous Goods / Appellation réglementaire et description du déchet (code de c.)	Class / Classe	Sub-Class (if any) / Sous-classe	PN or U.N. / U.N.	Packing Group / Groupe d'emballage	Max. Net Volume / Poids L. en kg	Container No. & Size / Conteneur no. et taille
1. Déchet, PROpane (G) (M07)	2.1	—	1978	—	25kg	1XBTE (52XXEE)
2. Déchet, LIQUIDE INFLAMMABLE (L) (B11)	3	—	1993	II	80kg	1X 205L
3. Déchet, NON-RÉGLEMENTÉ PAR LA RTMD (huile usée) (L) (A01)	NR	—	N/R	NR	205L	1X 205L
4. Déchet, DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT (ampoules) (S) (E21)	NA	—	N/A	NA	150kg	1X FBTAU
5. Déchet, DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT (ampoules) (S) (E21)	NA	—	N/A	NA	15kg	1X BTE

Special Instructions (i.e. control and emergency temperatures, any requirements to ensure stability) / Instructions spéciales / Instructions d'urgence  
 24 Hour Number: 1- (800)-452-2718 / Numéro 24 Heures

Placards Required / DANGER / Number of Placards / Placards requis: X4 UTA ANNEXE PELS 50630

1: L0Y1 2: L0C0N 3: CH55291 4: CH55291 5: CH55291

	Print / Caractères d'imprimerie	Signature	Date
Consignor/Shipper / Générateur SBC Vallée des Gatineau	MARCO GAUTHIER	<i>Marco Gauthier</i>	25-9-12
Carrier/Transporteur / Transporteur Clean Harbors Québec Inc.	ROSA O. G. C.	<i>Rosa O. G. C.</i>	25-9-12
Consignor/Received By / Destinataire			

This document complies with section 3.5 of the Transportation of Dangerous Goods Regulations / Ce document est conforme à la section 3.5 du RTMD  
 1 - CONSIGNEE'S COPY / COPIE DU DESTINATAIRE 2 - CONSIGNOR'S / GÉNÉRATEUR 3 - CARRIER'S COPY / COPIE DU TRANSPORTEUR  
 BIE of lading must be signed by the Consignor and Carrier / Le billet de connaissance doit être signé par le générateur et le transporteur  
 ORIGINAL MUST GO WITH SHIPMENT / CONSIGNEE'S COPY / L'ORIGINAL DOIT ACCOMPAGNER LA CARGAISON - COPIE DU DESTINATAIRE  
 HAZ200-G-002011



## **Annexe 5 – Rapports de radioactivité par GENS**

Gestion Environnementale Nord-Sud | # de modèle : RC 2000 | # de série : 12351  
 SW Version 2.0 Mouture 3643

Balayage 59 (Entrée)  
 September 25, 2012, 01:56:15

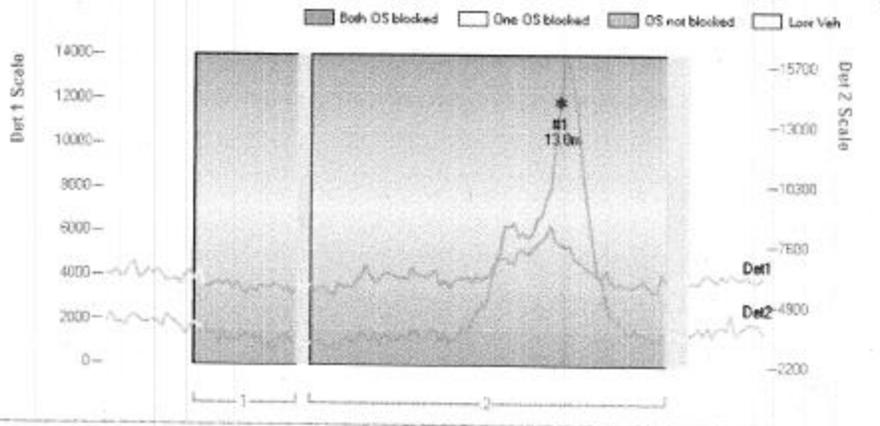
Duration  Direction  Vitesse  Sections

Highest Reading  Bg Level  Alarmed  Niveau d'alarme

Alarm No	Channel	Level	Distance	Région
1	Dét. 2 PMT 1	1	13.0m [ 42.7' ]	ROI : 2-7

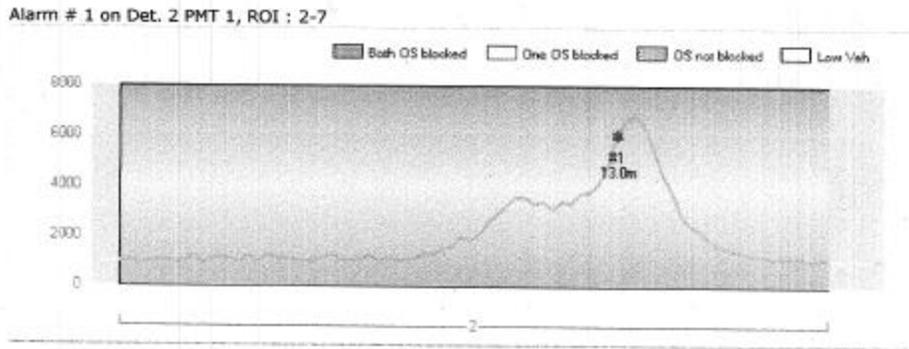
	Dét. 1	Dét. 2
Highest	6320	15905
Lowest	3160	2825

Man 101-507646 29.30 MT  
 R2s PF 267 781 - 782  
 Outreau (modérateur)



#850  
 I 125 Med 0 80%

Balayage 59 (Entrée)  
September 25, 2012, 01:56:15



Gestion Environnementale Nord-Sud | # de modèle : RC 2000 | # de série : 12351  
 SW Version 2.0 Mouture 3643

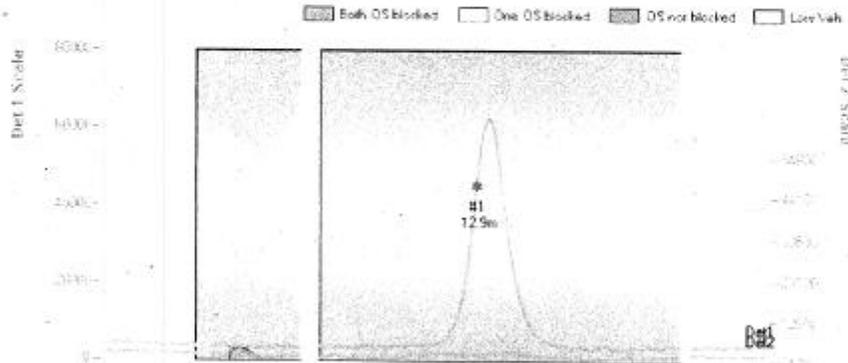
Balayage 54 (Entrée)  
 October 02, 2012, 01:37:48

Duration  Direction  Vitesse  Sections   
 Highest Reading  Bg Level  Alarmed  Niveau d'alarme

Alarm No	Channel	Level	Distance	Région
1	Dét. 1 PMT 1	1	12.9m [42.3']	ROI : 0-1

	Dét. 1	Dét. 2
Highest	62665	4915
Lowest	3075	2770

Man 101-507 696 ± 268 293-294  
 ROT 25.86 TM  
 actinow  
 Déchets

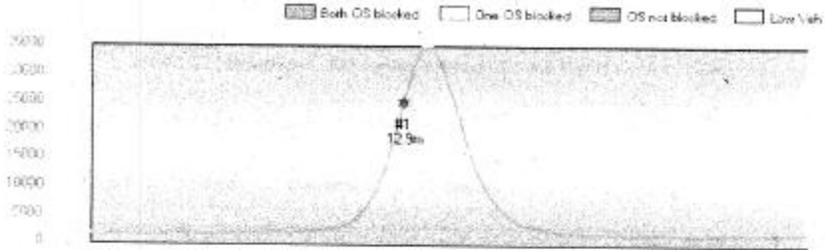


#861  
 I 125 Med 0.80%

RADCOMM

Balayage 54 (Entrée)  
October 02, 2012, 01:37:48

Alarm # 1 on Det. 1 PMT 1, ROI : 0-1



RADCOMM